

DECRET N° 2016- 531 du 29 août 2016

portant nomination au Ministère
de la Santé.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** le décret n° 2016-264 du 06 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- Vu** le décret n° 2016-426 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé ;
- Sur** Proposition du Ministre de la Santé ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance ordinaire du jeudi 11 août 2016,

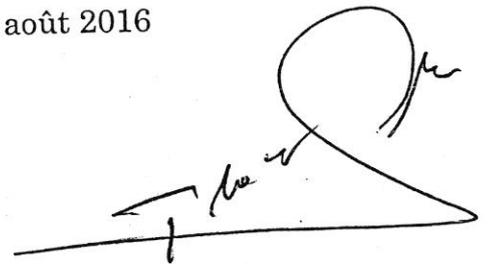
DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur Parfait ADJAKIDE, Technicien de Laboratoire d'analyses biomédicales, est nommé Directeur Général du Laboratoire de Contrôle Qualité au Ministère de la Santé.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de prise de fonction de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

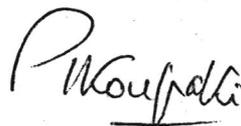
Fait à Cotonou, le 29 août 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



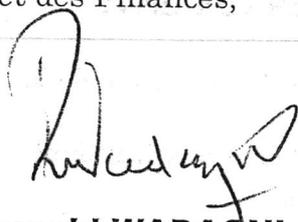
Patrice TALON.

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général
de la Présidence de la République,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre de la Santé,



Alassane SEIDOU

AMPLIATIONS: PR 6 AN 2 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MEF 02- SGP 01- AUTRES MINISTÈRES
20 SGG 4 INTERESSE 01 -JORB 1.